



Le 17 décembre 2018

Par SDÉ et poste

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec
Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande de révision de Boralex de la décision D-2018-149 (R-3952-2015)
Votre référence : R-4074-2018

Demande de révision du Coordonnateur de la fiabilité de la décision
D-2018-149 (R-3952-2015)
Notre référence : R056854 JOT - Votre référence : R-4073-2018

Chère consœur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») accuse réception de la lettre de la Régie du 13 décembre 2018.

À la suite du dépôt d'une *Demande de révision* du procureur d'Énergie éolienne Le Plateau S.E.C., Énergie éolienne communautaire Le Plateau S.E.C., Énergie éolienne Des Moulins S.E.C. et Énergie éolienne Roncevaux S.E.C. le 22 novembre 2018, le Coordonnateur indique à la Régie qu'il souhaite participer à ce dossier.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Joelle Cardinal*

JOELLE CARDINAL, avocate

JC /jg